

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE HARCELEMENT | BEFH Lausanne | 25.11.19

HARCÈLEMENT ET CONTRÔLE COERCITIF
Pièges relationnels et enjeux légaux

D^{re} Véronique Jaquier Erard
Centre romand de recherche en criminologie
Université de Neuchâtel



Credits photos: Maggie-Chang NYTimes

uni

Une violence physique suggérée

Living with the enemy



DONNA FERRATO 1991

Des violences cachées, secrètes?



Une violence physique capturée

Photographer as Witness: A Portrait of Domestic Violence

Credits photos: pavelts.com



SARAH NAOMI LENKOWICZ 2012

Une violence physique reconstituée

The Burning Bed
Autopsie d'un crime



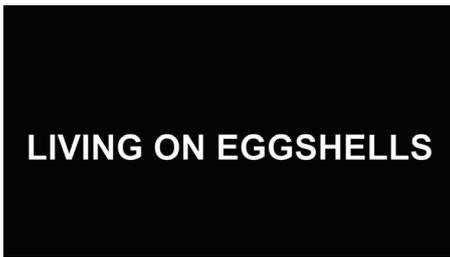
ROBERT GREENWALD (DIR.), ROSE LEIMAN GOLDENBERG (WRITER) 1984

Une violence psychologique (re)présentée



KAFKA LIBAN 2012

Une violence psychologique (re)présentée



PLAYHOUSE UK 2015

Dans leurs propres mots



cris
silences
insultes
dénigrement
humiliations
harcèlement
contrainte

Credit: photos.pexels.com

Des violences psychologiques reconnues



Article 3 – Définitions
Aux fins de la présente Convention :

- le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits de l'homme et une forme de discriminer les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou psychologique ou économique, y compris la menace de sa l'un à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que intentionnellement, de porter gravement atteinte à l'intégrité psychologique d'une personne par la contrainte ou les menaces.
- le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même d

CONVENTION D'ISTANBUL, RS

Des violences psychologiques

- Multiformes
- Graduelles
- Insidieuses
- Omniprésentes
- -

Des violences psychologiques définies

Article 33 – Violence psychologique

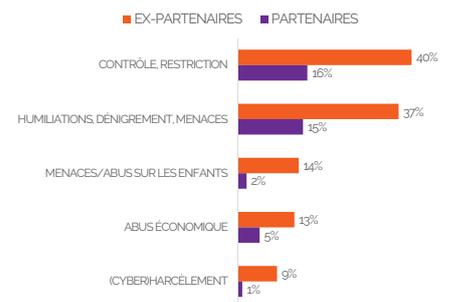
- Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, de porter gravement atteinte à l'intégrité psychologique d'une personne par la contrainte ou les menaces.

Article 34 – Harcèlement

- Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, d'adopter, à plusieurs reprises, un comportement menaçant dirigé envers une autre personne, conduisant celle-ci à craindre pour sa sécurité.

2 femmes sur 5
Violences psychologiques dans le couple

UE, 28 États membres
42 000 femmes, 2012



FRA 2014

Contraindre et contrôler



Credits: photos: pexels.com

Quand le droit «dit» les violences

Quelle punissabilité du harcèlement en Suisse?



Credits: photos: pexels.com

Contrôle coercitif

Un concept explicatif pertinent?



STARK, 2007; CONTRA WALBY, TOVERS 2018

Sanctionner le harcèlement

Infractions pénales

DROIT SUISSE



SCHWARZENEGGER, GURT 2019; CAJ-N 12.04.2019

Contrôle coercitif

Une atteinte à la liberté



STARK, 2007

Protéger du harcèlement

Mesures civiles et policières

DROIT SUISSE



SCHWARZENEGGER, GURT 2019; CAJ-N 12.04.2019; FF 2018 7875

Des changements attendus?



SCHWARZENEGGER, GURT 2019; CAJ-N 12.04.2019

Notamment:

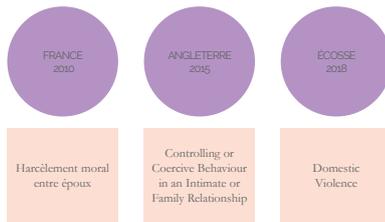
- Normes minimales pour les **interventions immédiates**
- Introduction d'une **norme pénale réprimant le harcèlement** (stalking)
 - Modification **181 CP**

De l'importance de (mieux) comprendre

- » **Formes de contrôle** non physiquement violentes
- » Capacité à **dévoiler** les abus subis et **demander de l'aide**

De «nouveaux» débats

DROIT COMPARÉ



ART. 222-33-2-1 CP-FR | SERIOUS CRIME ACT 2015 S. 76 | DOMESTIC VIOLENCE ACT 2018

Merci !

Véronique Jaquier Erard
veronique.jaquier@unine.ch



CENTRE ROMAND DE RECHERCHE EN CRIMINOLOGIE | WWW.UNINE.CH/CRRC

Plus de droit(s)?

Faut-il davantage investir le droit pour lutter contre la violence psychologique et le harcèlement

- Changement des **pratiques** >> changement de **paradigme**
- Réformes **systemiques**
- **Schémas interprétatifs** institutionnels, individuels.
- Entre **pouvoir symbolique** et **attentes magiques**
- Risque de **minimalisation**
- Risque de **mutualisation**
- Diminution, **sous-estimation** artificielle
- ..
- ..

BARLOW AL. 2019; HANNA 2009; ROBINSON AL. 2018; STARK, HESTER, 2019; TOLME 2018; WALKLATE AL. 2018